Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260413-26_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-UNIAC

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 07/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 07/04/2026

Présents : Hervé LESNÉ, Pierre VITRE, Aurélie BEAUTRAIS, Marc DEBERLES, Aurélie GERARD, Jean-François DELYS, Florie TOXE GUICHARD, Cédric GRASLAND, Morgane GERARD, Jérôme LE MASSON, Karine PASSILLY, Alexis BOUCHARD, Lenaïg LE BAIL
Excusés et représentés par pouvoir: Laëtitia MAZURE (donne pouvoir à : Hervé LESNÉ), Christelle LAMOUR (donne pouvoir à : Morgane GÉRARD)
Président de séance : Hervé LESNÉ
Secrétaire de séance : Pierre VITRE

26.21 FISCALITÉ
Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, décide de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.32%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44.84%
Taxe habitation (TH) : 15.68%

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire
De notifier cette décision aux services préfectoraux
De transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité
Pour : 15

Certifié exécutoire
Signé électroniquement
Le Maire, Hervé LESNÉ